Peine capitale

Pour ma part, j'accepte toute la responsabilité de la décision que j'ai prise dans ce débat extrêmement difficile. Quand le solliciteur général a présenté son bill en 1973, j'ai indiqué que jamais de ma vie je n'avais eu une décision plus difficile à prendre. Je ne pouvais m'imaginer une décision plus difficile. Depuis, rien ne m'a fait changer d'avis. C'est la décision la plus difficile que tout homme ou toute femme puisse prendre.

Je pense qu'en prenant une telle décision, tous les députés devraient tenir compte de l'opinion des électeurs qu'ils ont l'honneur de représenter. Je n'affirme pas qu'il soit toujours possible de savoir ce que veut la majorité. C'est une chose subjective. Pourtant, tout député qui visite sa circonscription aussi souvent qu'il le doit, qui reste en contact avec ses électeurs, qui lit son courrier et s'entretient avec ses gens, sait très bien ce que le bon sens lui dit de faire.

Alors que nous sommes à examiner la mesure sans doute la plus importante que nous aurons à débattre de notre vie, nous devrions écouter attentivement l'avis de ceux qui ont peut-être une vue particulière des problèmes de criminilogie. Ils passent leur vie à s'occuper à la fois des victimes et des criminels pour assurer le maintien de la justice et de la sécurité dans notre pays.

Je voudrais signaler à l'attention de la Chambre le mémoire de l'association des policiers de la région de Toronto. A la page 22, il est question de l'effet d'une condamnation irrévocable au pénitencier. Cela nous rappelle ce que proposait M. Fattah. Je cite le passage:

Quand le seul espoir est l'évasion ou quand la perpétration de nouveaux crimes n'augmente pas la peine, alors la vie des gardiens de prison, des responsables et d'autres prisonniers sera menacée par ceux qui n'ont rien à perdre.

C'est exactement ce qui va se passer. Selon le solliciteur général, nous allons nous assurer que ceux-là qui, en pleine possession de leurs moyens physiques et mentaux, commettent froidement un meurtre prémédité, seront condamnés pour meurtre au premier degré et la peine qui s'ensuivra sera sévère. Bien sûr qu'elle sera sévère. Mais sera-t-elle efficace? Elle constituera une menace pour d'autres vies innocentes. Surtout celles des gardiens de prison qui vivent dans ces milieux en ébullition que nous appelons les établissements fédéraux.

Des voix: Bravo!

M. O'Sullivan: Comme la Chambre l'a décidé, nous nous prononcerons ce soir sur une série d'amendements. On a dit qu'il ne faudrait pas prolonger le débat. Il a même été allégué que les représentants de l'opposition officielle conspirent pour faire de l'obstruction. Je suis heureux qu'au moins un député ministériel ait jugé bon, au début de la semaine, de rompre l'étrange silence qui règne de ce côté-là et de participer au débat.

• (1740)

J'aimerais signaler que si nous avions agi aussi rapidement que le solliciteur général et certains de ses collègues l'avaient souhaité, l'amendement inscrit au nom du député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) que le ministre accepte maintenant n'aurait pas été inclus dans le bill. Il y a donc grand intérêt à refuser d'étudier des mesures aussi complexes et controversées que celle-ci pour convenir à l'emploi du temps de certains députés. On ne saurait

étudier la valeur de la vie humaine en fonction d'un horaire; il n'existe aucune raison pour essayer d'accélérer le débat sur les nombreux problèmes que pose cette importante mesure. Au contraire, chaque député a une obligation envers sa conscience, si c'est elle qui dicte son opinion, par respect pour les électeurs qu'il représente et la nécessité de protéger la vie des citoyens innocents de notre pays. Chaque député a le devoir d'étudier avec la plus grande sagesse possible chaque amendement, chaque article de cette mesure et d'évaluer les conséquences des choix qui sont faits ici.

La vie des policiers et des gardiens de prison est chaque jour en jeu. J'aimerais que la peine capitale soit appliquée dans n'importe quel cas de meurtre au premier degré. Je me rends compte toutefois de ce qui s'est passé il n'y n'a pas très longtemps à la Chambre quand nous avons voté en deuxième lecture et je me doute que le vote en troisième lecture pourra fort bien donner les mêmes résultats, avec peut-être une marge plus réduite. Je voudrais qu'il soit certain que les gardiens de prison et les agents de police, qui sont chaque jour confrontés à des dangers exceptionnels, reçoivent la protection que nous leur devons et que nous devons à ceux qui défendent les choix pris en fonction de la conscience, et je déclare que c'est là également une question dont la Chambre devra décider en son âme et conscience.

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais également intervenir à cette étape du débat à propos de l'amendement dont nous sommes saisis, je veux parler de l'amendement qui vise à continuer de protéger ceux sur qui nous comptons quand notre société, notre sécurité ou notre intégrité sont menacées par des éléments subversifs de l'intérieur.

En tant que société, nous avons le droit d'établir des frontières et des périmètres aux sens géographique, moral et idéologique du terme. Nous interposons des personnes pour nous protéger des éléments subversifs, des importuns, de ceux qui menacent de nous détruire, de porter atteinte à notre intégrité ou d'outrager nos valeurs morales.

Lors du débat en deuxième lecture, j'ai dit que, comme bon nombre de mes électeurs, je trouvais extrêmement difficile de justifier cette volonté d'abolir la peine capitale et le besoin de protection qui va de pair avec la peine capitale quand nous dépensons près d'un milliard de dollars chaque année pour permettre à nos forces armées de nous protéger contre les ingérences extérieures. Nous avons le droit de nous protéger et, parfois, les armes que nous utilisons détruisent des vies innocentes alors que fréquemment les éléments subversifs, les agresseurs ne visent pas la population canadienne mais nos valeurs morales et idéologiques.

Tant que la menace extérieure subsistera, l'ensemble de la collectivité reconnaît que nous avons le droit de nous protéger, le droit de stimuler l'industrie à produire des moyens d'agression ou de défense—des moyens de tuer. Pourquoi alors dans notre société, sommes-nous disposés à ne pas tenir compte du fait que la norme établie est menacée? Nous nous contentons de feindre d'ignorer qu'il y a des gens dans la société qui ne peuvent respecter ces normes et qui récusent le régime que nous avons créé et qui s'est developpé.